



Ce contrat PREP est une arnaque, récupération de mon capital

Par **vanille44**, le **17/02/2013** à **09:44**

Bonjour,

Sur les conseils du banquier mon objectif étant de compléter ma retraite qui ne sera pas complète j'ai souscrit un plan vert avenir en 2009 avec un montant initial de 2000€ et versé 400€/mois de mensualités et actuellement 424,07€

De plus il m'indiquait que cela conduisait à une réduction d'impôt.

Je reçois en janvier 2013 un bilan surprenant :

épargne retraite 20 287,08€

montant de la rente à 62ans 671,94€/an !!!!

sur une durée de 30ans ??? c'est une arnaque.

J'ai de nouveau rendez-vous avec le sous directeur de la banque, comment faire pour tout arrêter et récupérer mon capital ?

Merci d'avance

Par **chaber**, le **17/02/2013** à **10:14**

bonjour

"Le calcul de la rente est effectué lors du départ à la retraite et prend compte divers facteurs :

- le montant de l'épargne constituée
- l'âge du départ à la retraite

- le taux d'intérêt technique (le rendement que l'assureur anticipe sur ces placements financiers)
- la table de mortalité
- les frais
- l'option de rente choisie par l'assuré (rente viagère simple, réversible ou temporaire)

Certaines compagnies peuvent cependant proposer un PERP à rente viagère différée. Le souscripteur acquiert à chaque versement une partie de rente, calculée selon la table de mortalité en vigueur au jour du versement. Dans un tel cas l'avantage est de pouvoir connaître en temps réel le montant de la rente", ce qui semble être votre cas.

Le montant de la rente dépend toujours du capital constitué. A ce jour, votre capital est peu important, donc la retraite estimée ne peut être qu'un petit appoint

Effectuez un petit calcul et vous constaterez que votre retraite sera beaucoup plus importante

<http://http://www.mes-perp.fr/question-reponse.php>

Par **vanille44**, le **17/02/2013 à 13:16**

Merci de votre réponse ; mais suite à mon état de santé actuelle (Parkinson) je compte prendre ma retraite à 61ans et 3mois (age possible de départ pour les fonctionnaires territoriaux)

En juillet 2014 j'aurais donc 67€/mois pour avoir capitalisé plus de 20 000€ durant 30ans
dois-je continuer à verser jusqu'à cette date ????

Merci

Par **chaber**, le **17/02/2013 à 17:46**

vous dites avoir souscrit en 2009 dans votre 1er topic et dans ce dernier vous parlez de 30 ans.

de 2009 à 2014 cela ne fait que 5 ans.

Par **vanille44**, le **17/02/2013 à 18:52**

J'ai souscrit en 2009, actuellement je verse mensuellement 424€ et à ma retraite en 2014 je toucherai 67€/mois durant la durée de vie moyenne donnée par le crédit agricole de 30ans!!!!
Et mes 20 000€ actuels où iront-ils ???

Voulez-vous vraiment me conseiller

Merci

Par **chaber**, le **17/02/2013** à **19:23**

l'espérance de vie après la retraite, 30 ans, me semble à l'heure actuelle surévaluée.

A la retraite, vous aurez plusieurs options, notamment

- retraite pour vous seule
- retraite minorée avec option de réversion pour votre conjoint, si vous décédiez avant lui.

En cas de décès des deux époux, le capital ira à la collectivité des assurés.

Vous pouvez également toucher le capital à hauteur de 20%

Par **vanille44**, le **17/02/2013** à **20:00**

20% soient 4000€

Pensez-vous vraiment que l'idée était bonne à 56ans de me proposer comme complément de retraite un PERP en me faisant donner autant par mois, pour si peu

Je veux récupérer mon argent 20 000€ , payer aux impots ce que je dois et "basta", je quitte le crédit agricole avec mes différents placements bien sûr

Merci encore

J'espère que vous n'avez pas eu la bonne idée de prendre un PERP...

Par **chaber**, le **17/02/2013** à **20:04**

A part le coté fiscal des cotisations le PERP à votre âge n'était pas la meilleure solution

Il existait d'autres formules d'assurance vie pour préparer un capital ou une retraite optionnelle.